

Beauvais, le 11 octobre 2021

## LE DÉPARTEMENT LANCE UNE AIDE À L'INSTALLATION D'UNE ALARME ANTI-INTRUSION POUR LES PLUS DE 65 ANS

*Le Conseil départemental de l'Oise lance une nouvelle aide pour la sécurité des plus de 65 ans. Cette aide de 300 euros pour l'acquisition d'une alarme anti-intrusion s'inscrit dans les priorités de la collectivité : **SÉCURITÉ, PROXIMITÉ, EFFICACITÉ** au bénéfice des habitants de l'Oise et notamment des plus fragiles.*

Le Conseil départemental de l'Oise propose une nouvelle aide pour participer activement à la **sécurisation à domicile des personnes âgées de 65 ans et plus**.

Il s'agit d'une aide forfaitaire de **300 euros par résidence principale**, sans condition de ressources, pour l'acquisition d'une **alarme anti-intrusion auprès d'un commerçant ou d'un électricien de l'Oise**. Elle sera effective à partir du jeudi 14 octobre 2021.

Cette nouvelle aide est la **première mesure prise après la réélection de la majorité départementale** et constitue la concrétisation d'un engagement de campagne. Elle vise à lutter contre les  **cambriolages dont sont victimes les personnes âgées, cibles privilégiées des délinquants**.



« Avec cette mesure, nous concrétisons notre première promesse de campagne. Elle s'inscrit dans l'ADN de notre majorité : sécurité, proximité, efficacité. **Sécurité**, car cette aide vise à lutter contre les cambriolages qui frappent majoritairement les 65 ans et plus. **Proximité**, car au lieu d'un énième plan de lutte contre l'insécurité, rempli de vœux pieux, nous optons pour une mesure simple et qui touche directement les Oisiens. **Efficacité**, car comme je l'ai déclaré le soir de mon élection, nous sommes au travail et, dès cette rentrée, nous déroulons le programme pour lequel nous avons été élus. »

Nadège LEFEBVRE, Présidente du Conseil départemental de l'Oise



Proposée dès cet automne  
par le Conseil départemental de l'Oise,  
l'aide à l'acquisition d'une alarme anti-intrusion  
est **une aide de 300 € destinée aux personnes  
de 65 ans et plus ayant leur résidence  
principale dans l'Oise.**

Ce dispositif apporte une nouvelle solution  
concrète pour sécuriser le domicile des  
personnes les plus vulnérables.



La demande s'effectue simplement  
auprès des services du Conseil départemental :

**1**   
Munissez vous de votre  
facture établie par un  
commerçant\* de l'Oise à  
compter du **14 OCTOBRE 2021**  
(date de la facture acquittée faisant foi).

**2**   
Rendez-vous sur **oise.fr**  
pour imprimer votre dossier  
de candidature ou sur  
**aide-alarme.oise.fr** pour  
effectuer votre demande en ligne.

**3**   
Le Conseil départemental  
instruit votre dossier.



**4**   
L'aide vous est versée  
après acceptation de  
votre demande.

Toutes les informations  
au numéro unique **ALLO OISE SÉNIORS**

**03 44 82 60 60**

**PLUS D'INFORMATIONS SUR OISE.FR**

\* Tout démarchage au nom du Conseil départemental qu'il soit à domicile,  
par téléphone, ou par courriel est à considérer comme abusif et frauduleux.